

**JOURNÉE  
MONDIALE  
DU SIDA**

**1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017**



**Ma santé, mes droits.**

# JOURNÉE MONDIALE DU SIDA 2017

## Ma santé, mes droits

Le droit à la santé, c'est le droit de chacun de jouir du niveau de santé physique et mentale le plus élevé que l'on peut atteindre, inscrit dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Il inclut le droit de chacun, y compris des personnes vivant avec le VIH et touchées par le virus, à la prévention et au traitement des problèmes de santé, le droit de prendre ses propres décisions concernant sa santé et le droit d'être traité avec respect et dignité et sans discrimination.

Chaque personne a droit à la santé, quels que soient son identité et son lieu de résidence, et ce droit dépend également d'installations sanitaires et d'un logement adéquats, de l'accès à une alimentation nutritive, de conditions de travail saines et de l'accès à la justice.

Le droit à la santé s'appuie sur un ensemble plus large de droits, auxquels il est également associé. Sans les conditions permettant un accès à la justice, le droit à un environnement propre, le droit à la protection contre les violences ou le droit à l'éducation, par exemple, nous ne pouvons pas faire valoir notre droit à la santé.

En finir avec le sida comme menace de santé publique ne sera possible que si ces droits sont placés au cœur de la santé mondiale, de manière à ce que des soins de santé de qualité soient disponibles et accessibles pour tout le monde, sans laisser personne pour compte.

## La campagne #myrighttohealth

Cette année, le thème de la campagne de la Journée mondiale de lutte contre le sida sera le droit à la santé.

Jusqu'au 1er décembre, la campagne #myrighttohealth se penchera sur les problèmes que rencontrent des personnes du monde entier lorsqu'elles veulent faire valoir leur droit à la santé.

La campagne #myrighttohealth diffusera des informations sur le droit à la santé et son impact sur la vie des gens. Elle aura également pour but d'accroître la visibilité autour de la nécessité de parvenir à l'application pleine et entière du droit à la santé pour tous, partout.

La quasi-totalité des Objectifs de développement durable sont liés d'une façon ou d'une autre à la santé, de sorte qu'atteindre ces objectifs, dont fait partie la fin de l'épidémie de sida, dépendra largement de l'application du droit à la santé.

À partir du 6 novembre, la campagne offrira un espace aux personnes pour exprimer leur point de vue sur le droit à la santé et les mesures à prendre pour faire en sorte que tout le monde puisse faire valoir ce droit.

## À vous la parole !

**Dites-nous ce que veut dire le droit à la santé pour vous.**

## Comment faire

**Postez une photo de la manière dont vous faites valoir votre droit à la santé**

Par exemple, prenez une photo de vous en train d'exercer votre droit à la santé lorsque vous allez vous promener dehors, prenez vos médicaments, buvez de l'eau potable, respirez de l'air frais, recevez vos résultats de dépistage, achetez des préservatifs, participez à des activités sportives, expérimentez la discrimination zéro, recevez des informations sur la manière de se protéger des maladies ou des infections, ou lorsque vous vous rendez à un cours d'accouchement. Ensuite, ajoutez le mot-dièse #myrighttohealth.

**Postez une photo ou une vidéo de vous avec un court message portant sur un aspect du droit à la santé**

Par exemple : accès aux soins, disponibilité des médicaments, environnement de travail sain ou accès aux informations sur la prévention des maladies ou des infections. Ensuite, ajoutez le mot-dièse #myrighttohealth.

## Partagez vos posts

Allez sur la page Facebook de l'ONUSIDA et postez vos photos sur la page de l'événement créée pour la campagne #myrighttohealth de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2017. Partagez-la ensuite sur votre propre mur Facebook pour nous aider à faire passer le message.

## Matériel de campagne

Tout le matériel de campagne sera mis à disposition au cours des semaines à venir sur [www.unaids.org](http://www.unaids.org).

Ce matériel comprend **des suggestions de tweets et des affiches et cartes postales à télécharger** : à vous de choisir les messages qui vous correspondent le mieux et de les partager sur les réseaux sociaux.

# PRINCIPAUX MESSAGES

## Ma santé, mes droits

- Bien trop de personnes ne peuvent pas faire valoir leur droit à la santé dans le monde.
  - Les personnes vivant avec le VIH sont particulièrement concernées.
- Le droit à la santé couvre bien plus que l'accès à des services de santé et des médicaments de qualité ; il englobe toute une série de garanties importantes, notamment :
  - être traité avec respect et dignité, sans discrimination ;
  - l'égalité des sexes ;
  - des systèmes d'assainissement et un logement adéquats ;
  - une alimentation nutritive ;
  - une éducation sanitaire ;
  - des conditions de travail saines ;
  - un environnement propre ;
  - la protection contre les risques et l'accès à la justice ;
  - la possibilité de prendre ses propres décisions concernant sa santé.
- Sans droit à la santé, les gens ne peuvent pas se protéger efficacement contre le VIH ou accéder au traitement et aux soins.
- Les personnes les plus touchées par le VIH sont souvent les plus marginalisées au sein de la société, notamment les professionnel(le)s du sexe, les hommes gays et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables, les détenus, les migrants, etc.
  - Ce sont aussi celles qui se voient le plus fréquemment refuser l'exercice de leur droit à la santé.
- Les personnes vivant avec le VIH ne peuvent pas faire valoir leur droit à la santé :
  - lorsqu'on leur refuse l'accès aux services de santé en raison de leur âge, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur séropositivité au VIH ;
  - lorsqu'on leur refuse l'accès aux services de réduction des risques ;
  - lorsqu'elles ne prennent pas de préservatifs par crainte de sanctions pénales ;
  - lorsqu'elles ne cherchent pas à connaître leur statut vis-à-vis du VIH par crainte de la stigmatisation et de la discrimination.
- Pour assurer le droit à la santé, il faut un système de santé fondé sur les droits de l'homme, qui inclut quatre éléments clés :
  - **Accès** : les soins doivent être abordables ou gratuits et complets pour tous.
  - **Disponibilité** : il doit exister des infrastructures et des personnels de santé adéquats.
  - **Acceptabilité** : les services de soins doivent être respectueux, non discriminatoires, culturellement adaptés et traiter tout le monde avec dignité.
  - **Qualité** : tous les soins doivent être médicalement adaptés et de bonne qualité.
- Les États devraient s'acquitter des obligations élémentaires suivantes en matière de droits de l'homme :
  - **Respect** : éviter toute ingérence dans la capacité d'une personne à faire valoir son droit à la santé.
  - **Protection** : agir pour empêcher des tiers de faire ingérence dans la capacité d'une personne à faire valoir son droit à la santé.
  - **Action** : adopter des mesures législatives, administratives, budgétaires, judiciaires, promotionnelles ou autres appropriées pour permettre à chacun de faire pleinement valoir son droit à la santé et mettre en place des mesures pour informer activement et promouvoir le droit à la santé.
- La quasi-totalité des Objectifs de développement durable sont liés d'une façon ou d'une autre à la santé.
- Atteindre ces objectifs, dont fait partie la fin de l'épidémie de sida comme menace de santé publique, dépendra largement de l'application du droit à la santé pour tous.
- Ce n'est qu'en plaçant ces droits au cœur de la santé mondiale que des soins de santé de qualité pourront être disponibles et accessibles pour tout le monde, sans laisser personne pour compte.



**ONUSIDA**  
Programme commun des Nations  
Unies sur le VIH/sida

20 Avenue Appia  
1211 Genève 27  
Suisse

+41 22 791 3666

[unaids.org](http://unaids.org)